

MONS, UNE CITÉ À DÉCOUVRIR

La patience accompagnée d'une constante part de rêve permet de voir passer le temps sans amertume; voilà sans doute la qualité nécessaire pour observer l'évolution d'une ville. Trente années suffisent à peine pour recueillir les fruits d'une réflexion et d'une stratégie urbaine lentement mise en place. Pour moi, l'heure est venue de tirer les leçons de mon expérience montoise.

Appelé en septembre 1968 à prendre les leviers de commande de la nouvelle section des ingénieurs architectes de la Faculté Polytechnique de Mons, je dois avouer avoir été immédiatement séduit par cette cité au passé prestigieux.

Dans un article paru le 16 octobre 1969 dans "Le Soir", l'Académicien Charles Bertin en a décrit ce pouvoir de séduction avec un talent inégalable. Écoutons-le: "Il était une fois, à l'orée de la Belgique, sur la route qui unit Paris à Bruxelles, une vieille et noble cité, qui tenait de sa colline toute vêtue de clochers et de maisons, le nom de Mons. Les siècles, l'ardeur intelligente de ses habitants et le bon goût de ses édiles l'avaient lentement parée de mille trésors. Privée de la prospérité économique tapageuse qui éclaboussait d'autres villes de la province, elle avait su faire de l'esprit sa meilleure richesse. Multipliant ses écoles, veillant à la beauté de ses édifices religieux et civils, dispersant au pied de son "château" demeures harmonieuses et jardins profonds, tirant avantage du site particulier où elle était bâtie et jouant avec art de la courbe et de la pente de ses rues, elle était devenue au long du temps une de ces rares cités préservées des atteintes de la laideur, qui semblent des îles suspendues sur le courant des siècles et qui enchantent le promeneur par leur climat de discrétion et de secret".

Par contre, il était évident que le cœur de la ville de Mons était économiquement somnolent, embourgeoisé et progressivement déserté, comme la plupart des villes historiques européennes de dimensions moyennes: patrimoine architectural déprécié et dégradé, encombrement des îlots urbains par des remises et autres constructions hétéroclites inutilisées, espaces urbains pollués par une circulation automobile non maîtrisée, environnement visuel perturbé par des constructions non intégrées au tissu urbain,... De plus, l'espace urbain était parsemé de modestes zones artisanales moribondes. Manifestement, une grande action de renouveau urbain devait être entreprise.



Coup d'oeil sur le beffroi, croquis, Jean Barthélémy.

Ce qui est, peut-être, la caractéristique novatrice la plus féconde du renouveau urbain de Mons, c'est le processus original par lequel la politique d'amélioration de l'environnement urbain a été suscitée et finalement mise en place. C'est effectivement en 1969 qu'il faut situer le point de départ de l'action locale avec en toile de fond la prise de conscience universelle des problèmes de l'environnement. Tout s'est passé comme si la mémoire de la ville se réveillait brusquement.

Dans le cadre de l'article qui vient d'être évoqué, Charles Bertin continuait en ces termes "Il n'y fallait qu'un peu d'attention intelligente, un effort mesuré, le minimum de respect qu'on est censé nourrir à l'égard de ses propres biens, le souci d'entretenir et de restaurer correctement ce qui doit l'être, la volonté de ne point enlaidir un merveilleux patrimoine urbain par des constructions sans style, sans invention et sans esprit. C'est-à-dire en somme, l'orgueil élémentaire de demeurer digne de son passé. C'est vraiment peu de chose. Pour ceux qui se font une certaine conception de l'honneur des hommes, cela paraît même aller de soi. Mais, dans un monde où la bêtise, le mauvais goût et l'affairisme sont les princes qui nous gouvernent, dans un monde bouleversé par la passion du bénéfice immédiat et le culte sordide de l'efficace, il semble que ce soit une tâche insurmontable. Quand je retourne à

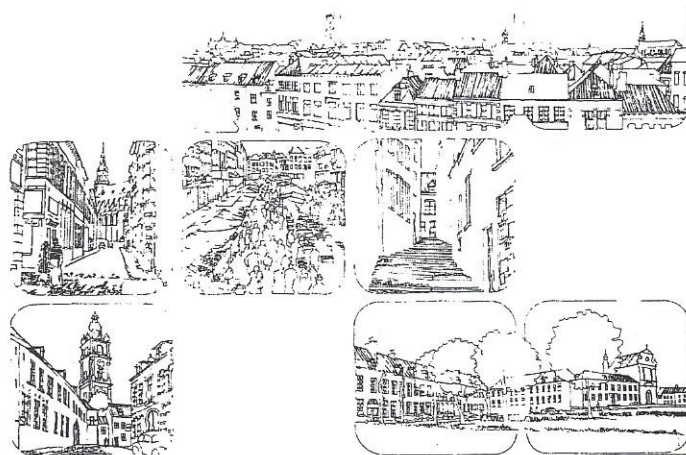
Mons, je suis consterné. A chaque passage, je découvre une plaie nouvelle, une nouvelle monstruosité architecturale...". Et il terminait son article par une série d'exemples de dégradations consternantes. A travers ce texte sensible et révolté, chacun peut entrevoir l'attitude essentielle de l'urbaniste au service du renouveau urbain attention intelligente, effort mesuré, minimum de respect, bref orgueil élémentaire de demeurer digne de son passé. De son côté, l'opinion publique fut frappée. Nombreux furent les habitants qui se sentirent responsables devant l'Histoire, du choix urbanistique, à la fois imminent et difficile, dont dépendrait à jamais la physiologie de la ville.

Répondant à l'appel stimulant de ce pamphlet, l'association "Sauvegarde et Avenir de Mons" est née sous l'impulsion d'hommes et de femmes issus d'horizons sociaux et professionnels très différents. J'y ai adhéré avec enthousiasme. La diversité des raisons qui ont déterminé les uns et les autres à adhérer à un tel groupement en fait évidemment la richesse et la crédibilité. Par contre, ce pluralisme a nécessité de consacrer beaucoup de temps à la confrontation et à l'harmonisation des opinions avant que ne se dessine une doctrine globale et cohérente. Effectivement, c'est au sein de cette association que se sont noués les débats les plus fructueux sur l'avenir de la ville, dans une ambiance dynamique et enthousiaste qui ne manquait pas d'étonner. Embrayant le mouvement, des architectes, des urbanistes et des élèves des écoles d'architecture locales ont participé largement à ces actions bénévoles: inventaire des valeurs patrimoniales, élaboration de projets alternatifs, réflexions sur la spéculation foncière, mise en exergue des responsabilités civiques, collectives et individuelles vis-à-vis du patrimoine architectural et urbanistique.

L'aventure s'est poursuivie en 1972 et plus précisément durant la semaine du 24 au 29 avril. A mon initiative, un colloque est organisé avec la collaboration de la Maison de la Culture de Mons. Son objectif est de provoquer une réflexion collective des Montois sur l'avenir de leur Cité. Chaque soir, une cinquantaine de personnes participent aux débats. La plupart de ces derniers représentent les organisations montoises les plus qualifiées: la Jeune Chambre Economique, les associations de commerçants, "Sauvegarde et Avenir de Mons"... L'événement est d'importance à plus d'un titre. J'en retiendrai trois raisons.

La première tient au fait même d'avoir pu établir, durant une semaine, un dialogue animé et constructif entre simples citoyens sur les problèmes urbanistiques de Mons, et cela, il faut le constater avec insistance, en présence de membres de toutes les associations directement concernées.

La deuxième résulte du contenu des conclusions qui se sont dégagées au terme de cette semaine. La dernière séance, qui avait pour thème "Mons en question", a en effet permis de mettre en évidence la complémentarité et la cohérence des diverses lignes de force



Mons, diversité du paysage urbain, croquis, Jean Barthélemy.

qui s'étaient imposées à l'issue de chaque débat: rôle de Mons dans sa région, vocation de son commerce, mise en valeur de son patrimoine, amélioration de la circulation urbaine. Bien plus, il apparut à chacun des participants que ces conclusions pouvaient constituer une étape importante dans l'établissement d'une véritable doctrine d'aménagement de Mons.

Mais, la troisième raison m'apparaît, à présent, tout à fait exceptionnelle: à Mons, trois ans avant la proclamation solennelle de la Charte européenne du patrimoine architectural, se trouvaient déjà définis et concrétisés, dans une Charte urbaine, les principes de la conservation intégrée.

Un autre événement mérite d'être rappelé. C'était en 1973. l'association "Sauvegarde et Avenir de Mons" organisait une exposition en vue de sensibiliser la population montoise à son patrimoine architectural: "Mons, hier, aujourd'hui, demain". Le succès en fut surprenant: 10.000 entrées, ce qui, paraît-il, ne s'était jamais vu à une exposition au musée des Beaux-Arts. Au cours de la visite impromptue qu'il fit de l'exposition, le Prince Albert de Liège se déclara très impressionné par l'ensemble des documents exposés. Il s'intéressa tout spécialement à la suite qui serait réservée au projet dit "de l'îlot de la Grand'Place" et face à la maquette contestataire présentée par les étudiants en architecture de la Faculté polytechnique, il émit devant le Bourgmestre le vœu que soient réduits les gabarits du projet en s'inspirant de l'esprit et de l'échelle de l'esquisse qu'il avait sous les yeux.

Plusieurs autres documents exposés par le Département d'Architecture de la Faculté Polytechnique de Mons ne faisaient que traduire graphiquement la "Charte urbaine". Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Mons décida de présenter ces panneaux au Concours international organisé à l'intention des pouvoirs locaux par le Conseil de l'Europe en 1975, "année du patrimoine architectural européen". Un prix du Conseil de l'Europe récompensa cette participation, ce qui permit de confier officiellement la réalisation d'un "plan de structure" à ce même service de recherche sous ma direction. Ce plan énonçait, sous forme graphique, les directives urbanistiques précises pour la restructuration et la sauvegarde de la ville "intra-muros" de Mons.

Concilier la sauvegarde du patrimoine et la vitalité économique est une gageure pour la gestion journalière des autorités communales. L'équilibre sur lequel repose cette stratégie urbanistique est particulièrement fragile. Ce ne sont pas des situations théoriques ou abstraites qui se présentent, mais des cas extrêmement concrets qui sont soumis tous les jours aux responsables de la ville, sous forme de demandes d'autorisation de bâtir ou de lotir, de certificats d'urbanisme, de demandes de démolition, de nouveaux alignements, de déclarations d'insalubrité, de demandes d'enseignes publicitaires, de terrasses, de stores mobiles, et tant d'autres. Dans une ville historique, l'inspiration du moment ne peut guider une politique générale, et la rapidité

de décision n'est compatible, avec un minimum d'erreurs, qu'à condition qu'on ait pu se concerter longuement, au préalable, sur tous les éléments de base qui constituent la complexité d'une ville vivante. On ne pourrait assez le répéter: "Le cœur d'une ville historique est éminemment sensible aux interventions incohérentes". Bâties durant les périodes où, selon le mot de Le Corbusier, "les bâtisseurs étaient d'une indéfectible moralité", ces centres urbains ont plusieurs qualités fondamentales que l'urbanisme contemporain s'acharne en vain à retrouver: une parfaite concordance d'échelle entre les formes et les fonctions, une adaptation quasi spontanée aux caractéristiques sitologiques, une sémiologie architecturale riche et juste, une définition très organique des espaces extérieurs publics. Un tel ensemble de qualités, que la destruction de beaucoup de noyaux urbains a rendu rare et, par conséquent, précieux, exige une protection particulière; depuis quelques années, chacun en est enfin persuadé.

Mais le risque est grand, si cette protection est trop statique, de scléroser la vie entre des pierres qui finiraient par l'enserrer au point de la rigidifier. C'est en gardant constamment à l'esprit ces écueils que la recherche a été menée: un égal souci de sauvegarder l'essentiel du message légué par les siècles et de permettre à la vie d'imaginer l'avenir dans la continuité historique. Bref, à moins que d'accepter passivement la dégradation générale de la situation, l'avitilissement progressif de l'environnement urbain et sa dépersonnalisation, une stratégie globale doit être mise en place avec la volonté d'orienter les initiatives urbanistiques et les investissements en vue d'atteindre, à long terme, une meilleure cohérence de la structure urbaine. Tel était l'objectif du plan de structure de Mons.

Contrairement aux plans de secteur et aux plans particuliers d'aménagement, le plan de structure ne se traduit pas par une réglementation figée. Son but est de fixer des orientations urbanistiques générales concernant l'intra-muros, de déterminer, pour chaque zone urbaine, les données de programmation générale et de permettre ainsi d'évaluer l'impact de chaque opération sur l'évolution globale du système. Celui-ci peut, en fait, être assimilé à un programme-cadre, laissant aux plans particuliers le soin de fixer les divers arrêtés d'application. Ce plan fût adopté officiellement en 1978. Il comportait les cinq objectifs majeurs suivants:



La Ducasse de Mons, un grand moment de folklore montois. Photo: Jean Barthélemy.

1. la définition d'une politique résidentielle,
2. la définition d'une politique des espaces verts,
3. la détermination des lignes de force de la conservation du patrimoine bâti,
4. la restructuration des fonctions urbaines,
5. la proposition d'un système de circulation.

Si les objectifs fixés par le plan étaient difficilement contestables, la mise en oeuvre de cette politique s'est heurtée par contre à de nombreux obstacles qu'il serait vain de minimiser. C'est que celle-ci entre en conflit permanent avec un certain nombre d'intérêts particuliers. Elle impose la modération là où sévit la surenchère. Elle est donc particulièrement exigeante. La réussite de cette politique exige qu'avant toute décision urbanistique fragmentaire, le projet soit confronté aux lignes de force du développement urbain.

Le plan de structure de l'intra-muros de la ville de Mons est suivi depuis vingt-cinq ans par les Autorités communales conseillées par des fonctionnaires parfaitement qualifiés, compétents et vigilants. Il a récemment été complété par un plan général d'aménagement couvrant l'ensemble du territoire communal et permettant de vérifier le bien-fondé des options originelles et l'état d'avancement du programme préconisé.

Entre 1978 et 1998, année de l'évaluation du processus mis en place, manifestement le phénomène de dégradation urbaine s'est inversé. Cette tendance s'est confirmée jusqu'à ce jour en contribuant de plus en plus à l'amélioration de l'esthétique urbaine. Les moyens mis en oeuvre sont notamment: les nombreuses opérations mettant en valeur le patrimoine bâti, la création d'aires piétonnes, l'amélioration de la publicité commerciale, le retraitement des rez-de-chaussée commerciaux, les opérations de reconversion, de rénovation et de réhabilitation urbaine l'aménagement des rues, places et espaces résiduels en bordure de bâtiments remarquables, etc. Toutes ces mesures sont à encourager et à poursuivre, notamment en ce qui concerne la requalification de certains espaces publics secondaires, la revalorisation du commerce et la redensification de l'habitat dans l'intra-muros ainsi que l'assainissement des quelques chancres résiduels... Selon moi, pour l'essentiel, les objectifs initiaux du plan de sauvegarde et de revalorisation du patrimoine urbain ont été fort soigneusement suivis et ont conduit à une réelle amélioration de l'image urbaine. Ce n'est pas si courant. La ville de Mons vous invite à en apprécier la qualité de vie et le charme retrouvés. **-JEAN BARTHÉLEMY. PROFESSEUR ÉMÉRITE À LA FACULTÉ POLYTECHNIQUE DE MONS. PRÉSIDENT D'HONNEUR. D'ICOMOS WALLONIE-BRUXELLES. MÉDAILLE D'HONNEUR D'EUROPA NOSTRA 2001**